

Publié sur le site internet de la
commune le

Le Maire
Frédéric VALLOS



PROCES VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL 05 JUIN 2023

PRESENTS : M. VALLOS Frédéric, M. AKNIN Daniel, Mme BOURDELEAU Alexandra, Mme BRUYAS Séverine, M. COLLET Baptiste, M. DA COSTA Jean, GAUTIER WILL Pascale, M. GAY Richard, Mme GENEVOIS Annie, Mme GONZALEZ Sindy, M. GROSSAT Gilles, M. HENRY Christophe, Mme HENRY Marie-Claude, Mme MARTIN GAJAC Corinne, M. PERRAUD Sylvain, M. PETIT Clément, M. ROCHE Gilles, Mme SOUZY Eva.

ABSENT EXCUSE

POUVOIR

M. JACQUET Alain a donné pouvoir à Sylvain PERRAUD

Mme. Marie-Claude HENRY a été nommée secrétaire de séance.

Budget participatif 2023 Proclamation des résultats

Les dossiers de candidatures sont parvenus en mairie entre le 1^{er} février et le 18 mars 2023

3 projets déposés

Projet A : Citerne de récupération des eaux inter-associative présentée par l'US FORMANS

Projet B : Muret d'accueil présenté par le Comité de Fleurissement

Projet C : Vitraux de la Chapelle présentés par l'ASDCR

Fin avril publication et présentation des projets

Du 15 mai au 3 juin 2023 midi. Vote en ligne ou à la mairie

Monsieur le Maire remercie les candidats des 3 porteurs de projets pour la commune, ainsi que Mme Corinne Martin Gajac et M. Gilles Grossat pour le suivi et le dépouillement des votes.

356 votants (les habitants de la commune) cette année contre 117 l'an passé

ASDCR : 633 points

US Formans : 514 points

Fleurissement : 404 points

Une réunion de cadrage avec le lauréat est fixée au jeudi 08 juin à 19h00.

L'ASDCR se félicite de ce vote qui lui permettra d'avancer les travaux et peut être de pouvoir ouvrir la chapelle dès l'année prochaine, même si tout ne sera pas complètement terminé.

L'association demande plus de communication sur les procédures, et Monsieur Aknin, souhaite néanmoins que le règlement soit revu « pour que ça se passe mieux ».

Le Fleurissement peine toujours à assurer un bon arrosage régulier. Il faudra solliciter un peu plus les services techniques.

Monsieur le Maire félicite le Comité de Fleurissement pour son projet de l'année passée qui est quasiment terminé. Le mur réalisé met bien en valeur la place de l'église.

19H50 Arrivée de Gilles Roche

19H55 Arrivée de Sindy Gonzalez

Monsieur le Maire demande l'autorisation de rajouter deux points à l'ordre du jour.

- Modification de la convention signée avec le Département pour l'aménagement de la route de Trévoux
- Demande de subvention au Département pour l'aménagement de la route de Sainte Euphémie.

Monsieur le Maire félicite Sylvain et Marion pour leur mariage. C'était une belle cérémonie.

Tous nos vœux de bonheur aux mariés.

1/ Relevé des décisions prises en vertu des délégations données au Maire par délibération en date du 09 juin 2020.

Décision 2023 -04 : Approbation du MAPA- Aménagement route de Sainte Euphémie – RD 28 F du 25 avril 2023

VU la délibération 2020-25 en date du 09 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

Vu le groupement de commande mis en place avec la commune de Sainte Euphémie pour l'aménagement de la RD 28F.

Vu la procédure lancée par le coordonnateur du groupement.

Vu l'analyse des offres et la proposition de la Commission d'Appel d'Offres créée au niveau du groupement

DECIDE

Article 1er :

Suite à la consultation sous forme de marché à procédure adaptée lancé par le coordonnateur du groupement de commande

Après analyse des offres et passage en Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commande l'entreprise AXIMA est retenue.

	Sainte Euphémie	Saint Didier de Formans
HT	217 383,80	112 358, 10
TVA	43 476,76	22 471,62
TTC	260 860,56	134 829,72

L'offre de l'entreprise AXIMA est retenue pour un montant de **134 829,72 € TTC**

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 05 avril 2023

Adopté à l'unanimité

2/Informations préalables

→ Minibus Région

Demande de l'US Formans et de la Mairie pour l'octroi d'un minibus auprès de la Région. Après plusieurs mois d'attente le minibus d'une valeur de près de 30 000 € sera livré mi-juin. La commune s'occupe de l'assurer.

→ Circulation

- Même si une zone 30 existe entre la rue de la mairie (intersection Chemin Rebillard/Chemin Chantemerle) il a été décidé de poser un panneau « priorité à droite » au niveau de l'intersection avec le chemin Charbonnet pour rappeler aux automobilistes les règles de priorités applicables en zone 30. Il conviendra d'étudier la possibilité de passer en « sens interdit » après Vindonissa et impasse vers l'as de cœur pour réduire le trafic et les risques d'accident.
La priorité à droite s'applique également en sortie de la salle des fêtes
Il a été demandé par les élus qu'un traçage perpendiculaire (marque d'arrêt) soit mis en place dans les écluses pour faciliter la lecture de la route et des priorités.
- A la demande de Trévoux et dans un souci de cohérence des réglementations, le chemin de la Botasse est passé en zone 30.
- Route de Trévoux - Route de Sainte Euphémie. Nous attendons les « Points de Repère (PR) du Département afin de décaler nos limites d'agglomération. Intervention et panneaux à la charge du Département
- Le Département reprendra l'affaissement Chemin des Bruyères causé par les camions livrant le collège.

→ Travaux d'adduction d'eau Chemin des Fayes

Le syndicat des eaux renouvelle près de 200 ml de conduite (95 ml en fonte + 110 en PEHD)

L'entreprise Cholton retenue pour le marché a commencé son chantier le 10 mai 2023. Durée des travaux : 2 mois

→ Réfection Rd 28 H (Rue de la mairie)

Le Département procède au renouvellement de la couche de roulement sur la RD28h depuis le carrefour de l'Eglise, en se raccordant sur les travaux communaux récemment réalisés, jusqu'au carrefour de la RD88a au nord du groupe scolaire.

L'entreprise AXIMA qui doit réaliser ses travaux, les a planifiés pour la semaine du 10 juillet.

La commune a demandé un report sur octobre afin de pouvoir aménager le carrefour rue de la mairie/chemin Rebillard/chemin Chantemerle. Le Département maintient Juillet.

→ CCDSV

Monsieur le Maire a obtenu le versement en une seule fois de la dotation de solidarité communautaire 2023 (90 160 €)

→ Aménagement Route de Trévoux

- Pré réception des travaux d'enfouissement/éclairage public le 18 avril 2023.

Réception des travaux d'aménagement (voirie/trottoirs) le mercredi 10 mai 2023. Lors de cette réception il restait un peu de marquage à réaliser compte tenu de la météo et les plantations prévues en fin d'année.

- Au 15 mai début des travaux d'aménagement du parking CCDSV en face du collège. Le groupement Guintoli-Coiro est en charge de ce chantier.
- Giratoire du collège. La circulation basculera dans le giratoire fin mai début juin après la réalisation des revêtements de l'anneau.
- Financement

La commune a demandé au Département le remboursement du coût de l'enrobé de la route de Trévoux. Montant prévu dans notre convention : 120 000 €

La commune a demandé à la CCDSV le versement du fonds de concours qui nous a été attribué. Montant : 180 000 €

→ Recours Bouygues – Point sur le dossier

Madame Sylvie MOIROUX riveraine du chemin de Rebillard est présente dans la salle

Monsieur Henry relate la chronologie du dossier Bouygues et rappelle que la commune a communiqué sur ce dossier (Illiwap, Bulletin municipal,...)

Le 12 octobre 2022, la mairie a reçu un dossier d'information pour un **projet d'installation d'une antenne relais** de la part de la société Bouygues sur un terrain privé situé chemin de Rebillard.

Ce dossier d'information a été réglementairement mis en ligne sur le site communal, et à disposition du public à la mairie durant 1 mois (Information relayée sur notre application). Des riverains nous ont rencontrés en octobre 2022 en mairie pour nous faire part de leurs inquiétudes que nous partageons.

Le 3 novembre 2022, M. le Maire et son premier adjoint ont rencontré la société Bouygues pour faire part de leur opposition à ce projet. Il a été proposé des **solutions alternatives**, s'appuyant sur des antennes existantes ou sur un projet d'antenne relais déjà acté sur Saint Didier.

Le 8 novembre 2022, le conseil municipal s'est opposé par délibération à l'unanimité une première fois à l'avant- projet.

Nonobstant notre position, la société Bouygues (via Cellnex France) a déposé le **24 novembre 2022 une déclaration préalable** pour le projet de création d'un relai radiotéléphonique mobile situé chemin de Rebillard.

Le 31 janvier 2023, la commission urbanisme municipale s'est opposée à l'unanimité au projet.

A l'achèvement de l'instruction de la demande d'urbanisme, le conseil municipal s'est opposé par délibération à l'unanimité aux travaux le **20 février 2023**.

Un arrêté du Maire d'opposition à la déclaration préalable du 24 novembre a été pris le **22 février 2023** et envoyé à la société Cellnex France.

Puis nous avons reçu un recours en annulation de la part du tribunal administratif (T.A.) de Lyon, daté **du 7 avril 2023**, contre l'arrêté du 22 février s'opposant à la déclaration préalable. Par ce recours, le T.A. souhaite contrôler la légalité de notre arrêté d'opposition. La société Bouygues a présenté au T.A. de Lyon une requête en **référé le 17 avril 2023, pour obtenir en urgence une décision de justice**.

Nos actions contre ce projet, notre position :

La commune n'est pas favorable à ce projet, mais il est aujourd'hui de plus en plus difficile pour une commune de s'opposer aux projets privés (à l'exemple de l'antenne Orange de Reyrieux).

Outre les délibérations défavorables à l'unanimité du conseil municipal, les rencontres avec les riverains pour les encourager à s'opposer au projet, nous avons sollicité notre cabinet d'avocats. Celui-ci a préparé un mémoire en défense argumenté : proximité du château de Tanay, intérêt paysager du site et de la vue, mutualisation possible avec une antenne existante proche, antenne Bouygues déjà présente sur la commune donc non prioritaire, zone agricole... Ce mémoire avait été adressé au T.A. le 28 avril dernier, pour tenter d'infléchir sa décision (audience en référé du 2 mai) .

« Par ordonnance, suite à l'audience du **2 mai 2023 en présence des avocats de la commune et de Bouygues**, le tribunal administratif de Lyon enjoint la commune de St Didier de Formans à procéder à un nouvel examen de la déclaration préalable déposée par la société Cellnex France dans un délai d'un mois, et de délivrer un nouvel arrêté favorable »

Nous nous voyons contraints à grand regret à ne pas nous opposer à la déclaration préalable. Nous nous montrerons néanmoins très vigilants à l'intégration paysagère de cette antenne relais dans le nouvel arrêté de juin 2023.

Le juge des référés a estimé que nos arguments n'étaient pas de nature à justifier un refus ce qui laisse penser que le juge du fonds aura la même interprétation. Au terme de la procédure si nous devons aller plus loin nous aurions selon toutes vraisemblances une décision favorable pour Bouygues comme nous la

dit notre avocate. La commune ne souhaite pas poursuivre une procédure quasiment perdue d'avance ce qui lui permettra notamment de réduire les risques financiers d'une condamnation.
La commune a dû signer à contre cœur une décision dont elle ne voulait pas !

Madame Gonzalez souhaite que pour la prochaine révision du PLU on intègre une réglementation pour réduire l'impact visuel des antennes (habillage des mats par exemple).

Le Conseil Municipal regrette que le propriétaire qui loue son terrain à Bouygues ne réponde pas aux demandes des riverains.

Questions diverses

La commune avait sollicité une subvention de l'Etat pour l'aménagement du Columbarium. Réponse de l'Etat : La commune n'est pas éligible.

Délibérations

Décision budgétaire modificative n° 1

Monsieur Grossat, adjoint aux finances, expose que suite au rendez-vous avec le Percepteur le lundi 24 avril, nous avons fait le point sur un certain nombre d'opérations budgétaires sur lesquelles la Trésorerie ne nous apportait pas toutes les certitudes demandées.

Au final nous devons intégrer les restes à réaliser en dépenses d'investissement : 803 689,22 € ce qui nous oblige à modifier le budget voté.

Comptes	Intitulé du compte	Opérations		DM N°1 du 5 Juin 2023	
				Augmentation budget Recettes investissements	Augmentation Budget Dépenses investissements
Traitements des avances					
238	Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles (CHOLTON)	406	Route de Trévoux	13 223,40	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles (Roger MARTIN-EIFFAGE)	406	Route de Trévoux	51 354,16	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisation corporelles (AXIMA)	517	Voirie abords du collège- Chemin d'Arras- Route de Ste Euphémie	6 741,49	
O41	Opération patrimoniale (CHOLTON)	406	Route de Trévoux		13 223,40
O41	Opération patrimoniale (ROGER MARTIN-EIFFAGE)	406	Route de Trévoux		5 1354,16
O41	Opération patrimoniale (AXIMA)	517	Voirie abords du collège- Chemin d'Arras- Route de Ste Euphémie		6 741,49
Total Avances				71 319,05	71 319,05

Report des RAR 2022				Augmentation budget Recettes investissements	Augmentation Budget Dépenses investissements
1321	Etat et établissement nationaux				
	Subvention Mur d'escalade + stade			10 398,52	
	Subvention DSIL Route de Trévoux			158 151,00	
	Subvention Atlas bio diversité			4 042,70	
1322	Régions				
	Subvention aménagement Route de Trévoux			147 534,00	
1323	Départements				
	Subvention Four à pain			2 243,00	
	Subvention gestion eaux pluviales chemin des bruyères			1 320,00	
13251	GFP de regroupement				
	Fonds de concours CCDSV			180 000,00	
1641	Emprunt en Euros			300 000,00	
Affectation aux dépenses d'investissement					
2131	Bâtiments public	371	Agrandissement Cantine Ecole		100 000,00
2152	Installation de Voirie	517	Voirie abords du collège- Chemin d'arras- Route de Ste euphémie		225 911,00
2188	Autres	516	Vidéo Protection		119 523,42
2131	Bâtiments public	503	Clôture haute école		21 128,70
2152	Installation de Voirie	526	Aire de covoiturage		63 744,00
2152	Installation de Voirie	529	Carrefour Rebillard - Berrier - Route de la Mairie		80 316,00
203	étude intégra plateau surélevé carrefour Rebillard / Berrier / mairie	530	Carrefour Rebillard - Berrier - Route de la Mairie		4 380,00
2152	Installation de Voirie	531	Voirie Chemin du pont neuf et chemin Rebillard		8 186,10
		532	Rideau podium salle des Fêtes		3 500,00
2138	Autres construction	518	Cours de Tennis		177 000,00
Total Report RAR 2022				803 689,22	803 689,22
Totaux				875 008,27	875 008,27

Monsieur Grossat précise que si nous avons 803 689,22 € de recettes supplémentaires cela ne signifie pas que nous pouvons investir la même somme immédiatement. On ne peut pas lancer tout de suite nos opérations car pour l'essentiel les recettes de subventions liées à la route de Trévoux ne sont pas encore encaissées (il manque encore quelques factures). Compte tenu des décalages pour l'encaissement de nos subventions on peut espérer pouvoir engager nos dépenses sur octobre.

Chemin d'Arras. La dépense est intégrée même si elle sera payée en 2024 et 2025.

Vidéo protection. L'opération pourra être lancée dans le dernier trimestre de cette année 2023.

Les grilles de l'école (pour la phase 2 et 3) seront intégralement changées.

Court de tennis. Nous avons un devis à 145 000 € mais il convient de faire d'autres consultations pour affiner le chiffrage.

L'emprunt de 100 000 € n'est pas à l'ordre du jour et aucune démarche n'a été faite à ce jour.

Route de Trévoux. Nous avons des travaux supplémentaires :

- Enrobé entre l'entrée du collège et le parking de la CCDSV. (10 000 €)

- Déplacement de 2 logettes situés sur le trottoir (Enedis 6 000 €)

Ces nouvelles dépenses n'apparaissent pas dans la DM car elles sont dans l'enveloppe de l'opération « Route de Trévoux ». Les moins-values actuelles sur le marché (environ 24 000 €) permettront de les financer.

La seconde partie de la DM porte sur les opérations comptables liées à la gestion des avances de certains marchés.

Décision modificative adoptée à l'unanimité.

Marché – Aménagement de la Route de Sainte Euphémie

Monsieur le Maire rappelle qu'un groupement de commande a été mis en place avec la commune de Sainte Euphémie pour les travaux à envisager sur le RD 28F.

Un appel à concurrence a été lancé. 8 entreprises ont répondu.

Après analyse des offres et passage en Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commande l'entreprise AXIMA est retenue.

	Sainte Euphémie	Saint Didier de Formans
HT	217 383,80	112 358,10
TVA	43 476,76	22 471,62
TTC	260 860,56	134 829,72

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération 2020-25 du 09 juin 2022 l'autorisant à préparer et conclure les marchés de travaux inférieurs à 214 000 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité prend acte du choix d'Axima

CCDSV – Fonds de concours -Aménagement de la route de Sainte Euphémie

M. Frédéric VALLOS, Maire, informe le Conseil municipal que les travaux du collège et du gymnase sur la commune de Saint-Didier-de-Formans avancent et que les communes de Saint-Didier-de-Formans, Trévoux et Sainte-Euphémie ont décidé de mettre en place des itinéraires cyclables sécurisés sur les voiries de proximité afin de permettre aux collégiens, mais aussi aux jeunes des associations qui utiliseront le gymnase, de se déplacer à vélo de façon sécurisée. Le site du collège et gymnase étant situé à la jonction de ces trois communes.

Il indique également que le collège accueillera près de 750 élèves au démarrage pour une capacité de 1000 élèves. Treize bus scolaires transiteront tous les jours par le collège qui rayonne sur huit communes et près de 20 000 habitants.

Après les aménagements réalisés sur la route de Trévoux (RD 28h), la commune prolongera les travaux d'aménagement fait par la commune de Sainte Euphémie en direction du Collège sur la RD n°28F (route de Sainte Euphémie avec un plateau surélevé).

Ces aménagements prennent place d'une part, dans le cadre de la politique des mobilités douces portée par la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée et, d'autre part, dans le cadre du plan France Relance et du fonds Mobilité Actives en faveur des mobilités douces.

Des subventions sont possibles afin de permettre aux communes d'alléger leur plan de financement, auprès : de l'Etat (Appel à projet Aménagements cyclables 2022 du Plan France Relance Vélo ; DSIL ou DETR), la Région et le Département de l'Ain). La Communauté de communes apportera également un soutien financier via un fond de concours.

Montant des travaux prévisionnels : **118 935,61 € HT**
 - Maitrise d'œuvre (Aintégra) : 6 577,51 € HT
 - Estimatif secteur 1 (Rte Ste Euphémie) : 112 358, 10 € HT

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL	DETR	29 733,90	25,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional	Région	29 733,90	25,00%
	Conseil départemental			0,00%
	Autres (à préciser)	CCDSV	35 680,68	30,00%
	Total subventions publiques*		95 148,49	80,00%
2)	Fonds propres	/		20,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		23 787,12	20,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	118 935,61 €	100,00%

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention de la CCDSV au titre de ses fonds de concours.

Convention travaux voirie – Département de l'Ain

Dans le cadre de ses travaux de voirie, la commune de Saint Didier de Formans souhaite aménager le carrefour rue de la mairie/chemin Rebillard/chemin Chantemerle.

Une étude sera réalisée par Aintégra (3 650 € HT).

Si le projet initial prévoyait un petit giratoire, c'est la solution du carrefour (plateau surélevé) qui a été retenue.

Le Département ne voit pas d'inconvénient à la réalisation de ces travaux mais nous précise qu'il convient de signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du Département à la commune.

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Mise en place d'une entente tripartite Saint Didier de Formans/Trévoux/CCDSV

Dans le cadre de l'aménagement du secteur du nouveau collège de Saint Didier de Formans il est proposé la mise en place d'une entente qui a pour objet d'acter les obligations de chaque collectivité en termes d'entretien des installations, équipements et aménagements annexes au Collège.

Il est convenu de la répartition des charges suivantes :

- Pour la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée

Entretien du parking situé en face du collège ce qui comprend, les aménagements paysagers, les bennes d'apports volontaires et le parking ainsi que d'éventuelles bornes de recharge de véhicules électriques.

- Pour la commune de Trévoux

Entretien du giratoire du collège et de ses espaces verts ainsi que du système de rétention des eaux pluviales de cet équipement.

- Pour Saint Didier de Formans

Entretien de la gare routière et du parvis du collège

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention

Convention Trévoux-Saint Didier de Formans pour aménagement chemin d'Arras

Vu les délibérations du 13 mars 2023 et du 05 avril 2023 relative aux travaux d'aménagement et de sécurisation du Chemin d'Arras.

Le Conseil Municipal de Trévoux ayant délibéré le 26 avril, il convient d'autoriser le Maire à signer la convention financière avec Trévoux pour ces travaux.

La commune de Trévoux a sollicité plusieurs subventions au titre de cet aménagement.

Les travaux seront réalisés sur l'exercice 2023 et sont compatibles avec l'enveloppe allouée par chacune des deux collectivités.

Après déduction des subventions obtenues il reste une charge globale de 564 777,50 € HT déduction des recettes de subvention.

Considérant que les deux collectivités sont éligibles au FCTVA, la Commune de Trévoux facturera à la commune de Saint Didier de Formans le montant HT des travaux et percevra l'intégralité du FCTVA inhérent à cette opération.

Les conseils municipaux de Trévoux et Saint Didier de Formans ont actés une répartition de 225 911 € HT (40%) pour la commune de Saint Didier de Formans et de 338 866,50 € HT pour la commune de Trévoux (60%)

Participation Saint Didier de Formans	Exercice 2024	Exercice 2025
225 911 € TTC	112 955,50 €	112 955,50 €

La commune de Saint Didier de Formans s'engage à verser les participations ci-dessus, réajustées au coût réel des travaux définitifs et arrêté en fin d'opération.

Approuvé à l'unanimité

Régularisations foncières route de Trévoux

Dans le cadre des travaux d'aménagements de la route de Trévoux quelques administrés se sont manifestés pour régulariser des problèmes de terrain au droit de leurs habitations.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 20223-023 adoptée le 13 mars 2023.

Le cabinet COSMOS en charge du dossier nous demande une délibération par parcelle. Il convient donc préciser nos demandes et d'adopter **3 délibérations**.

- PONCOT Guillaume

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre en compte la demande de Monsieur PONCOT Guillaume parcelle B 1542 (surface à régulariser 28m²). Cession gratuite prévue dans le permis de construire du demandeur.

- LEMESLE Christophe

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre en compte la demande de Monsieur LEMESLE Christophe parcelle B 1934 (surface à régulariser 11m²). Cession gratuite prévue dans le permis de construire du demandeur.

- ROLAND Dominique et GARCIA Emeline

Monsieur le Maire expose qu'il convient de prendre en compte la demande de Monsieur ROLAND Dominique et GARCIA Emeline parcelle B 1860 (surface à régulariser 72m²). Cession gratuite prévue dans le permis de construire du demandeur.

Le Conseil Municipal devra autoriser Monsieur le Maire à procéder à ces régularisations foncières et à passer tous à actes à venir (en la forme administrative).

Le Conseil Municipal après délibération à l'unanimité,

- Reconnaît la nécessité de ces régularisations compte tenu des travaux réalisés sur la route de Trévoux
- Charge le cabinet Cosmos de Trévoux de ces régularisations
- Dit que la présente vente sera consentie et acceptée pour UN €UROUS symbolique qui ne sera pas versée
- Les frais d'actes seront à la charge de la commune.
- Désigne, Monsieur Christophe Henry, 1^{er} adjoint, pour représenter la commune dans l'acte administratif à passer.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous actes utiles en vue de ces régularisations foncières
- Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera transmis à la Préfecture de l'Ain

Collège Jean Moulin

Dans le cadre de la construction du nouveau collège installé sur Saint Didier de Formans il convient pour la commune de désigner deux représentants qui siégeront au Conseil d'Administration du Collège.

Monsieur le Maire propose :

Titulaire : Sylvain Perraud

Suppléant : Richard Gay

Adopté à l'unanimité

Création de poste d'un agent voirie/espaces verts à 35 h 00

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire expose que la commune doit recruter un agent pour le service voirie/espaces verts de la commune.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste à d'adjoint technique à 35 heures/semaine

Le Conseil Municipal à l'unanimité autorise la création d'un poste d'adjoint technique à 35 heures/semaine

Il conviendra de réfléchir à l'organisation et au fonctionnement de nos futurs services techniques compte tenu du fait que la commune se développe et que de nouvelles tâches arrivent (entretien route de Trévoux, collège,...).

Cette évolution doit se traduire par une remise à plat de notre gestion des ressources humaines en proposant un fonctionnement plus efficient et plus en lien avec les élus.

Monsieur le Maire précise que même si on vote la création d'un poste supplémentaire (ce qui aura un coût financier) cela ne signifie pas qu'il y aura dans l'immédiat de recrutement. C'est une possibilité pour l'avenir.

Mise à jour du tableau des effectifs

La mise à jour à porte sur la création d'un poste d'adjoint technique à 35/heures

Emplois permanents	Cat.	Durée hebdo.	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Observation	Base
Filière administrative						
Secrétaire de mairie	A	35,00 h	1	1	SECRETARE DE MAIRIE	Titulaire
Adjoint administratif	C	7h00	1	1	COMPTABILITE	Titulaire – non titulaire
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	27h30	1	1	ACCUEIL	Titulaire /non titulaire
Filière technique						
Adjoint technique (voirie/espaces verts)	C	35,00 h	3	2	SERVICES TECHNIQUES	Titulaire
Adjoint technique (voirie/espaces verts)	C	35,00h	3	2	SERVICES TECHNIQUES	Titulaire /non titulaire
Adjoint technique (ménage bâtiments)	C	9,00 h	1	1	MENAGE BATIMENTS	Art 3-3-4°
Adjoint technique	C	12,00 h	1	1	SERVICE CANTINE (service)	Art 3-3-4°
Adjoint technique	C	10,00 h	1	1	SERVICE CANTINE (Plonge)	Art 3-3-4°
Adjoint technique (Ecole cantine)	C	22,00 h	1	1	RESPONSABLE RESTO SCOLAIRE	titulaire
Adjointe technique principal 2 ^{ème} classe (Ecole)	C	35,00 h	1	1	FONCTION ATSEM	Titulaire
Adjoint technique	C	2,00 h			RESPONSABLE DE COUR	
Adjoint technique	C	18,40 h	1	1	SURVEILLANCE COUR / MENAGE ECOLE	Art 3-3-4°
Adjoint technique	C	12,00 h	1	1	MENAGE ECOLE	Art 3-3-4°
Adjoint technique	C	8,40 h	4	4	SURVEILLANCE COUR	Art 3-3-4°
Adjoint technique	C	8,40 h	1	1	SURVEILLANCE COUR	Reprise agents Sou Ecole - CDI
Filière sociale						
ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	C	28,70 h	1	1	ATSEM	Titulaire
ATSEM principale de 2 ^{ème} classe	C	35,00	1	1	ATSEM	Titulaire

Adopté à l'unanimité

Location maison Favre - Bail Précaire maison Favre

Pascale Gautier-Will précise que la commission d'attribution des logements communaux s'est réunie le 17 avril 2023 a retenu la candidature de Monsieur Ludovic Poulenard pour la location de la maison Favre sise 194 rue de la mairie.

Conclusion d'un bail précaire pour la période du 1^{er} juin 2023 au 1^{er} décembre 2023 (possibilité de prolongations)

Adresse : 194 rue de la mairie 01600 SAINT DIDIER DE FORMANS

Parcelle de terrain surface 1 717 m²

Surface habitable : 156 m²

Garage et cave : 53 m²

Montant de la location fixé à **860 € par mois hors charges**

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la signature de ce bail

Bibliothèque

Dans le cadre du renouvellement du partenariat pour la bibliothèque municipale le Département nous demande la délibération approuvant le règlement intérieur de cette dernière.

Un règlement existe mais aucune délibération n'a été retrouvée. Il convient donc de délibérer sur ce point.

Il convient également de le mettre à jour notamment en termes d'horaires et de gratuite des adhésions (délibération du 6 mai 2013)

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement présenté

Route de Trévoux – Signature d'un avenant n° 2

Dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés sur la route de Trévoux, Monsieur le maire souhaite que le coussin lyonnais au droit de la parcelle B 1271 au 326 de la route de Trévoux (propriété Peyne) soit enlevé en raison d'importantes nuisances sonores.

Il convient pour cela de signer une nouvelle convention avec le Département et acter la modification de l'aménagement de cette voie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte la dépose de ce coussin lyonnais et autorise Monsieur le Maire à signer toute convention avec le Département pour acter ce changement.

Département : Demande de subvention aménagement carrefour mairie

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite sécuriser le carrefour Rue de la mairie/Chemin de Chantemerle/chemin Rebillard.

Ce carrefour, sur la RD 28 h constitue le point d'entrée de la commune. Situé à proximité de l'école et du parc public de nombreux enfants y passent quotidiennement

La commune a chargé le bureau d'étude Aintégra de réfléchir sur un aménagement

Monsieur le Maire expose que le Département subventionne ce type d'équipement au titre des équipement de proximité (taux d'aide de 30%)

Montant des travaux prévisionnels : **70 580 € HT**

- Estimatif aménagement : 66 930 € HT

- Maitrise d'œuvre Aintégra : 3 650 € HT

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Département de l'Ain.

	<u>Financeurs</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
4)	DETR / DSIL			00,00%
3)	Union européenne			0,00%
	Etat – autre			0,00%
	Conseil régional			0,00%
	Conseil départemental	Département	21 174,00	30,00%
	Autres (à préciser)			00,00%
	Total subventions publiques*		21 174,00	30,00%
2)	Fonds propres	/	49 406,00	70,00%
	Emprunts	/		0,00%
	Total autofinancement		49 406,00	70,00%
1)	TOTAL GENERAL HT	/	70 580 €	100,00%

Le Conseil Municipal à l'unanimité après discussion

- Confirme que Monsieur le Maire peut présenter une demande de subvention au Département pour le projet visé ci-dessus
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte à venir.

Jury d'assises – Tirage au sort

Les jurés sont des citoyens tirés au sort sur les listes électorales. Ils participent aux côtés des magistrats professionnels au jugement des crimes, au sein de la cour d'assises. Ils exercent pleinement la fonction de juge pendant cette période.

Vous pouvez être tiré au sort pour exercer la fonction de juré d'assises si vous remplissez toutes les conditions suivantes :

- vous êtes de nationalité française,
- vous êtes âgé d'au moins 23 ans,
- vous savez lire et écrire en français,
- vous ne vous trouvez pas dans un cas d'incapacité ou d'incompatibilité avec les fonctions de juré.

Premier tirage au sort par le maire sur les listes électorales

Les maires de chacune des communes du département dont dépend la cour d'assises établissent d'abord une liste préparatoire. Chacun tire au sort publiquement sur la liste électorale le triple du nombre de noms fixé pour chaque commune.

Pour la commune de Saint Didier de Formans il nous est demandé de tirer au sort 6 personnes.

Il enlève ensuite les noms des personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, puis avertit par courrier les électeurs qui figurent sur cette liste préparatoire. Enfin, il transmet la liste au greffe de la cour d'assises.

Second tirage au sort par la commission spéciale

Une commission spéciale placée auprès de chaque cour d'assises se réunit chaque année pour affiner la liste des jurés.

Après tirage au sort ont été désignés.

- BOYER ep Soulier Mireille
- BOURTAL-ZARAT Abdelkader
- DESCOMBES Lionel
- GUERRIER Agnès
- ROUCHON Mélodie
- BUTON François

Informations et questions diverses :

- Installation les jeudis d'un camion de glaces artisanales sur le parking de l'école. Autorisation d'occuper le domaine public du 1^{er} mai au 1^{er} octobre 2023. (ANESSI Laurent Gelato Lolo – le Glacier des villages)

- Fibre

Les 3 armoires prévues pour la Fibre ont été posées (Moulin Rochefort, Chemin Chantemerle et aux Bruyères)

- Mise à disposition des résultats des travaux d'adaptation géométrique du plan cadastral

Les propriétaires fonciers possédant des biens sur le territoire de la commune de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS sont informés que les résultats des travaux d'adaptation du cadastre sont mis à disposition à compter du 28/05/2023.

Les propriétaires fonciers (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le site www.rpcu.cadastre.gouv.fr.

Le plan adapté géométriquement sera également disponible auprès du Service Départemental des Impôts Fonciers, sis 5 rue de la Grenouillère à Bourg-en-Bresse, en libre accès sur un ordinateur dédié.

Conformément à l'arrêté ministériel du 22/09/2017, la durée de la mise à disposition du plan adapté géométriquement est de 1 mois pour la commune de SAINT-DIDIER-DE-FORMANS.

Durant cette période, les propriétaires fonciers pourront utilement faire parvenir au Service Départemental des Impôts Fonciers, leurs observations sur le plan adapté géométriquement.

Par courriel du 26 mai la DGFIP nous informait que les arrêtés municipaux des 392 communes du département de l'Ain ayant été pris dans les délais, la phase de communication se déroule conformément aux dispositions réglementaires.

- Eclairage public

Monsieur le Maire expose que deux candélabres led (de 6 mètres) ont été installés devant la crèche. Il s'agissait de candélabres « en trop » sur la route de Trévoux.

- **Fête de la musique** prévue le vendredi 23 juin 2023 à 20h place de l'église avec les groupes « Rachele et Julian »

- **Cérémonie de Rousille** le vendredi 16 juin à 19h30 avec la fanfare de Frans et les militaires de la Valbonne.

- Ecole

Monsieur Perraud expose que les deux paniers de basket installés sur le city-stade ont été posés après des retards à la livraison. Les enfants pourront donc profiter de quelques séances de basket.

Le Conseil d'école prévu le 09 juin est repoussé au 20 juin afin de permettre au nouveau directeur d'être présent. Le nouveau directeur sera Monsieur PICHOT

La directrice est démissionnaire de son poste (direction + classe). La direction provisoire est assurée par Mme Serres jusqu'à sa retraite en fin d'année scolaire.

L'école ne sera pas présente pour la cérémonie de Rousille. Monsieur Perraud souhaitait associer les enfants du collège l'année prochaine.

Au sujet du nouveau collège, Monsieur PERRAUD propose que le nom de « Roussille » apparaisse quelque part, sur un espace.

- Communication

Madame Martin Gajac précise que les flyers seront bientôt à distribuer (avant le 16 juin)

- CCAS

Madame Gautier Will précise que 50 personnes ont participé au voyage le 31 mai Pour le spectacle « le café du canal » à Beauregard 230 personnes étaient présentes. Bon spectacle Mercredi 7 juin, se déroulera en collaboration avec l'île aux Enfants l'opération « débarras » à destination des seniors qui possèdent de gros objets et qu'ils ne peuvent emmener en déchetterie. Cinq personnes se sont manifestées.

- Culture

Madame Sindy Gonzalez expose que le cinéma en plein air a attiré cette année 120 personnes (météo incertaine). Opération à reconduire. Voir pour la tenue de la buvette peut être par SDA et prévoir du « pop corn ». Même si le site de Saint Didier se prêtait bien à cette séance il conviendra néanmoins de mieux le sécuriser pour l'avenir (barrières). Monsieur le Maire remercie tous ceux qui ont donné un coup de main et qui étaient présents.

Journées Européennes du Patrimoine prévues les 16 et 17 septembre

Il est prévu une remise en chauffe du four à pain grâce aux conseils de M. Nuguet pour la confection de tartes bressanes.

A priori rien pour cette année pour le château de Tanay. D'autres idées sont en cours. ASDCR ouvrira la Chapelle.

- Gazette carré patrimoines

Madame HENRY rencontre le 6 juin, Lison DUMAS, stagiaire au service patrimoine de la CCDSV, pour procéder à la mise à jour de la gazette village, document à disposition du public au carré patrimoine de la passerelle à Trévoux. Ce document donne les informations patrimoniales de Saint Didier. La dernière gazette a été réalisée en 2012 par la CCDSV.

- Prêt de salle

Mme Alexandra Bourdeleau s'interroge sur le prêt gratuit de salles municipales à un particulier pour une activité payante. D'autres personnes pourraient « revendre » les mêmes avantages.

Monsieur le Maire précise qu'il faudra revoir les contrats de location et définir un tarif de location pour ces occupations de type « professionnel »

Le club Country est créé. Activités les mercredis de 18h30 à 20h30.

- ASDCR

Monsieur Aknin précise que la marche du 1^{er} mai a bien fonctionné avec 362 inscrits dont une centaine de désidériens. Bénéfice 1800 €

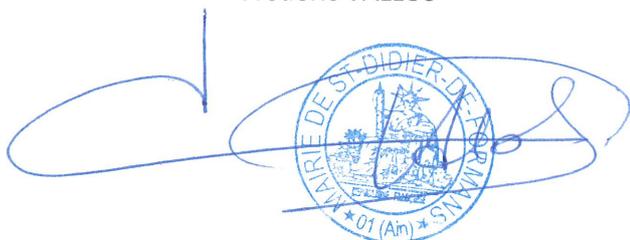
- Plan Communal de Sauvegarde

Monsieur Henry précise qu'il faudrait revoir le Plan Communal de Sauvegarde notamment à cause de l'arrivée du nouveau collège. Il conviendra de créer un groupe de travail sur le sujet.

Prochain Conseil Municipal le lundi 03 juillet 2023.

La séance est levée à 22H30

Le Maire
Frédéric VALLOS



A blue ink signature of Frédéric Vallos is written over a circular official stamp of the commune of Saint-Didier-de-Formans. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FORMANS' and '01 (Ain)'. The signature is a large, flowing cursive script.

La secrétaire de séance
Marie-Claude HENRY



A blue ink signature of Marie-Claude Henry is written over a circular official stamp of the commune of Saint-Didier-de-Formans. The stamp contains the text 'MAIRIE DE SAINT-DIDIER-DE-FORMANS' and '01 (Ain)'. The signature is a large, flowing cursive script.